

Colocations Chrétiennes Intentionnelles



1. Finalité

Glorifier Dieu en vivant et partageant ensemble l'Évangile.

2. Objectifs

Pour tendre vers cette finalité, les Colocations Chrétiennes Intentionnelles (CCI) développent l'objectif suivant : *Vivre la **communio**n fraternelle pour stimuler la **croissance** spirituelle et le **témoignage** des disciples de Christ.*

2.1 Communion

La Colocation Chrétienne Intentionnelle souhaite donner l'occasion à ses participants de vivre la communion fraternelle au quotidien. Les participants sont donc disciples de Christ. Les colocataires participent tous à la vie de l'Église d'Angers-Avrillé [EPEA](#). La communion fraternelle vécue en colocation se prolonge ainsi dans l'Église locale. Le dynamisme, le soutien et le service spirituel mutuel entre Église et colocation est ainsi démultiplié. La colocation cultive également l'hospitalité comme expression de la communion fraternelle.

“Chant des pèlerinages (...) Qu'il est bon pour des frères d'habiter ensemble.” (Psaumes 133. 1-2)

2.2 Croissance

La Colocation Chrétienne Intentionnelle recherche la croissance spirituelle des disciples qui la composent. Les colocataires s'y engagent intentionnellement. Cela implique la recherche réelle de la communion spirituelle avec les autres colocataires. Dans un objectif de progrès spirituel, les colocataires exercent une nécessairement une redevabilité mutuelle libre et volontaire.

“Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. (...)” (Jacques 5.16)

2.3 Témoignage

La Colocation Chrétienne Intentionnelle désire également aimer les non-croyants, en rendant visible l'Église et l'Évangile de Christ pour eux. Les colocataires entretiennent donc des relations sincères avec leur voisinage et leur cercle relationnel pour incarner intentionnellement Christ au quotidien auprès d'eux. Leur attitude est *incartentionnelle* pour un témoignage et une proclamation réactifs.

“Conduisez-vous avec sagesse envers les non-chrétiens, en profitant de toute occasion qui se présente à vous.” (Colossiens 4.5)

3. Moyens

La mise en oeuvre pratique de ces objectifs est à définir librement par chaque CCI. Quelques moyens précis non négociables ont cependant déjà été fixés. Ils constituent le socle commun des CCI.

Si le présent cadre général des CCI apporte de la clarté au projet, il comporte néanmoins un risque légaliste (2 Corinthiens 3,6). Les CCI veilleront donc à laisser place aux initiatives spontanées et à l'action du Saint Esprit. Les colocataires chercheront à rester centrés sur Christ et à marcher par l'Esprit avant tout.

“Si nous vivons par l'Esprit, laissons-nous aussi conduire par l'Esprit.” (Galates 5.25)

3.1 Communion

Moyens fixes

- Participer équitablement aux tâches ménagères
- Se rencontrer une fois par semaine avec tous les colocataires pour prier, lire la Bible et partager ensemble
- Participer au culte de l'[EPEA](#) une fois par mois minimum

Moyens possibles

- Faire du sport ensemble spontanément
- Chanter ensemble
- Exercer l'hospitalité envers les non-chrétiens, les frères/soeurs et l'Église locale
- Participer régulièrement à une étude Biblique étudiante ([GBU](#) - FEU ...) ou de l'[EPEA](#)
- ...

3.2 Croissance

L'ensemble du projet de Colocation Chrétienne Intentionnelle vise la croissance spirituelle des participants. La redevabilité y contribue pour sa part. Elle s'exerce envers les autres colocataires de manière volontaire, sur au moins un domaine personnel librement choisi. La seule bonne redevabilité découle d'une juste compréhension de la grâce, du pardon, de la repentance, de la justification et de l'appel de Dieu à la sainteté. Elle ne peut être qu'une réponse d'amour volontaire, à l'amour de Dieu pour nous manifesté en Jésus. Christ étant notre seule source de vie.

Moyens fixes

- Un temps de redevabilité hebdomadaire sur au moins un domaine personnel
- Pas d'hébergement de personnes du sexe opposé (Colocation strictement non-mixte)

Moyens possibles

- Culte personnel ensemble
- S'engager dans une activité sociale dans le secteur
- Discuter jusqu'à pas d'heure sur le balcon :-)
- Servir l'Église locale
- ...

3.3 Témoignage

Tout en s'exerçant et en s'encourageant au témoignage personnel *incartentionnel*, les colocataires développent ensemble l'hospitalité pour favoriser collectivement le partage de leur foi.

Moyens fixes

- Comme tout premier engagement pratique, chaque colocataire s'implique avec sérieux et prioritairement dans ses études, son travail ou une recherche active de travail (Ephésiens 6.7, 1 Corinthiens 10.31)

Moyens possibles

- Rendre la pièce de séjour accueillante (1 Rois 10.4-5)
- Organiser une soirée conviviale avec voisins ou amis
- Participer ensemble intentionnellement à une activité extérieure
- Recevoir un groupe d'étude Biblique étudiants et y inviter des amis
- ...

4. Cadre

4.1 Règlement intérieur

Les règles quotidiennes (ménage, vaisselle, bruit, horaires...) sont à rédiger dans le premier mois par les colocataires d'une CCI. Le règlement intérieur (RI) peut donc être différent d'une CCI à l'autre. Écrire explicitement et concrètement les règles de vie apaise les relations à long terme. Il est pertinent de faire cet effort. Cela connecte également les objectifs spirituels au quotidien. Exemple de RI disponible auprès du coordinateur d'une agglomération.

Une révision bimestrielle en CCI du règlement intérieur est souhaitable. La pertinence de chaque règle sera ainsi réévaluée. Les règles n'étant qu'un outil pour atteindre les objectifs communs.

4.2 Définitions

Un *colocataire* est un étudiant ou un jeune professionnel disciple de Jésus-Christ.

Le *référent* est le colocataire animant une colocation. Il est proposé par le coordinateur. Le référent a un rôle moteur et de veille spirituelle. Il impulse les discussions nécessaires au bien spirituel ou pratique de la colocation. Par le questionnement, il encourage la participation et la responsabilisation de chacun (Jn 5.6). Il propose les réunions hebdomadaires et la révision du règlement intérieur.

Le *coordinateur* anime les différentes CCI. Il assure une autorité spirituelle envers elles. Il est à l'écoute des anciens de l'[EPEA](#) et se soumet à la loi Française (Rom. 13.1-5).

4.3 Procédure de recrutement

Le référent d'une colocation mène au moins deux entretiens avec chaque candidat avant acceptation. Dans une attitude de prière et d'humilité, le référent discerne si le candidat est disciple de Jésus-Christ et dans quelle mesure une colocation en CCI pourrait être envisageable et fructueuse.

Des moyens fixes particuliers peuvent être convenus en fonction du candidat. Par exemple, si l'alcool ou les jeux vidéo constituent une tentation pour lui, il pourrait se les interdire durant la période de colocation. Autre possibilité : tous les participants de la CCI pourraient librement s'en abstenir par solidarité envers lui. Dans tous les cas, chaque situation sera différente et à étudier en CCI.

Pour comprendre et profiter pleinement de la dynamique spirituelle des CCI, le candidat devra s'appropriier le concept de la redevabilité et réfléchir aux implications pratiques de l'intentionnalité au quotidien. Avant le second entretien de recrutement, le candidat devra donc se former une opinion sur les chapitres 5 et 8 du livre 'Une Bible, du café, des disciples' de Neil Cole (Éditions Clé, 2008).

4.4 Relation inter-colocations

Une rencontre trimestrielle de tous les membres des CCI d'une agglomération sera organisée. Les référents des CCI se rencontreront une heure plus tôt pour échanger avec le coordinateur sur leur rôle respectif.

4.5 Relation avec l'[EPEA](#)

Les colocataires sont invités à s'impliquer dans la vie de l'[EPEA](#) selon leurs possibilités. Ayant un ministère *de facto* auprès des étudiants, l'[EPEA](#) et son conseil d'Eglise prie pour les CCI. Il n'y a cependant pas de rapport d'autorité spirituelle directe avec l'[EPEA](#).

4.6 Durée d'engagement

Hormis les référents des colocations, les colocataires s'engagent dans une CCI pour une année. Cette durée peut être prolongée d'un an maximum. Ceci encourage les colocataires à progresser spirituellement, favorise la multiplication et évite le communautarisme.

4.7 Gestion des conflits

Tous les colocataires s'engagent à repérer les conflits naissants et à en parler le plus tôt possible. Pour le pardon et la guérison, il est nécessaire d'exprimer les difficultés relationnelles (CdC 2.15). Les chrétiens sont appelés à se supporter et à se pardonner mutuellement (Col. 3.13). C'est une preuve d'amour et un beau témoignage envers les non-croyants (Jean 13.35).

En cas de conflit, en parler face à face avec la personne concernée. L'offensé reste objectif et personnel ("*J'ai vu*" et "*Je me suis senti*" au lieu de "*Tu es*", "*Tu dois*" ou "*Il faut*"). Puis il donne l'occasion à l'offenseur de s'exprimer. Ce dernier écoute, puis remercie avant de réagir.

Si cette démarche reste infructueuse, le référent de la colocation doit être prévenu. Il animera la discussion de médiation et veillera à la juste place de la prière dans la résolution du conflit.

Si l'intervention du référent n'aboutit pas ou s'il est lui-même impliqué dans le conflit, le coordinateur des colocations doit être prévenu. Il animera alors cette médiation dans la prière.

5. Dédicace

Que ce projet glorifie Dieu et exalte la beauté de l'Évangile de Jésus-Christ.

Projet CCI fait à Angers

Le

Le(s) colocataire(s) CCI

Le référent CCI

Le coordinateur CCI